PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné que lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 SEPTEMBRE 2025, à 17h30, au 624, rue Notre-Dame, au Centre culturel Dr Marc Hétu, à Saint-Chrysostome, la Municipalité de Saint-Chrysostome prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Lot 5 485 215 – 437 rang Notre-Dame

Demande déposée le 18 juillet 2025, par Monsieur Pierre Morrissette, concernant l'implantation d'un réservoir hors-terre sur le lot 5 485 215 du Cadastre du Québec, situé au 437, rang Notre-Dame.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- Un réservoir hors-sol de carburant, de mazout ou de gaz propane et bonbonne en cours avant, alors que le règlement de zonage no. 243-2024 n'autorise ce type d'installation qu'en cours latérale ou arrière.

Tout personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 26e jour du mois d'août 2025.

Isabelle Arcoite
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLIATION

Je soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Chrysostome, résidente de Saint-Basile-le-Grand, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 22h le 26 août 2025 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville, en ce jour.

Isabelle Arcoite
Directrice générale par intérim